



Les Médiathèques de Saint-Raphaël

<https://bm.esterel-mediatem.fr/>



CONVENTION DE PRÊT COLLECTIVITÉ ET SCOLAIRE 2024-2025

(Associations, crèches, maisons de retraite, établissements scolaires, etc...)

Je soussigné(e) M. /Mme

directeur/directrice de l'établissement

Sis à l'adresse postale :

.....

charge M. /Mme

de représenter notre collectivité auprès de la médiathèque de Saint-Raphaël

Il/elle en sera l'interlocuteur/l'interlocutrice privilégié(e) pour procéder à l'emprunt et au retour du nombre de documents autorisé par la carte collectivité dont il/elle sera dépositaire.

Quota d'emprunts autorisés :

- pour une durée d'un mois renouvelable 1 fois : 50 documents (imprimés, livres audio, revues, CD)
- Pour une durée d'un mois : 2 nouveautés (imprimés, livres audio, CD)

Réservations : 5 (tous supports) à retirer sous 10 jours, dont 1 nouveauté maximum

Je m'engage au nom de l'établissement susnommé à respecter les termes de la convention et à remplacer tout document perdu, volé ou détérioré, auprès de la médiathèque propriétaire.

Fait à Le

Signature du responsable et cachet :

Pour tout contact : mediatheque@ville-saintraphael.fr / [04.98.11.89.00](tel:04.98.11.89.00)